

De l'intercommunalité démocratique à l'EPCI technocratique

A l'origine, l'intercommunalité avait été pensée comme un outil au service des communes pour faire à plusieurs ce qu'aucune commune ne peut faire seule ou aussi bien. Finalement, c'est devenu le moyen, faute de pouvoir clairement les supprimer, de vider les communes de leur substance au profit de plus grands ensembles le plus souvent incohérents.

Comme on aimait nous dire : « Fini le temps du clocher tout seul ! C'est le sens du grand chantier de l'intercommunalité ».

Comment l'intercommunalité a été retournée contre la grande majorité des communes.

C'était oublier les « modernisateurs » dont la préoccupation à partir de 2007 n'est plus d'améliorer réellement le fonctionnement de nos institutions territoriales, mais à des fins toutes autres, de les remplacer par d'autres.

Le projet intercommunal cesse alors d'être pensé comme l'outil au service des communes pour faire à plusieurs ce qu'aucune ne peut faire seule ou aussi bien.

Il devient le moyen, faute de pouvoir clairement les supprimer, de vider les communes de leur substance au profit d'intercommunalités appelées à jouer leur rôle. Un même emballage permettra aux illusionnistes de la modernité de prétendre qu'ils veulent toujours renforcer le pouvoir réel des petites collectivités tout en les dépossédant au profit des plus grandes.

Ce qui se passera quand les intéressés réaliseront qu'au lieu du renforcement de leurs capacités d'action collective, ils se retrouveront en situation de dépendance est une autre affaire.

Sous son camouflage technique, l'intercommunalité, c'est aussi un transfert de pouvoir.

On crée d'abord le périmètre à administrer, le plus gros possible pour lui en donner les moyens et on attend de voir comment il va fonctionner. Ces entités nouvelles portent toujours le nom d'intercommunalité mais ne sont plus des outils au service d'un projet commun.

Or dans des assemblées de 100, 200 élus, le pouvoir se concentre entre le Président, les membres du Bureau, le directeur général ou les directeurs généraux adjoints.

L'on voit alors apparaître une sorte de centralisme intercommunal qui n'a rien à envier au centralisme d'Etat que nous combattons depuis des générations !

La mise en œuvre de ces grands ensembles, se heurtera à des difficultés pratiques très grandes, ses organes dirigeants n'ont pas été conçus pour gérer ce type de structures, sauf à embaucher des technocrates qui viendront de la fonction publique.

Le conseil n'est plus qu'une chambre d'enregistrement tempérée par des oppositions vouées à demeurer stériles.

Le pouvoir est passé au bureau ou toutes les communes ne sont pas représentées, voire à un conseil des maires.

Il faut n'avoir jamais vu fonctionner ce genre d'institution pour croire que ce sont les commissions qui font la politique de l'intercommunalité.

La politique de l'intercommunalité c'est le président, le bureau, son administration ou les trois à la fois qui la définissent.

Plus l'EPCI est gros, plus cette captation du pouvoir est inévitable.

Surprise plus inattendue : la constitution de très grandes intercommunalités aboutit à renvoyer aux communes l'exercice d'une partie des compétences qu'elles avaient autrefois mises en commun (EPCI, Syndicats, SIVOS, SIVU...) Plus une intercommunalité regroupe de membres plus elle se trouve contrainte, en effet, à sélectionner les compétences qu'elle pourrait assumer.

Si l'impératif gouvernemental de supprimer le maximum de syndicats est suivi, le nombre de compétences sans responsables risque de s'agrandir.

Il n'est pas rare d'entendre les responsables de tels EPCI se poser la question de savoir s'ils pourront continuer à assurer de telles compétences sur leur périmètre agrandi.

La marque de la démocratie française, c'est la présence sur le terrain d'un Etat acteur et pas seulement censeur d'un Etat financier et expert.

C'est cela qui est remis en cause par les réformes financières et territoriales qui se succèdent depuis dix ans.

Imposées d'en haut, pour des motifs strictement idéologiques, les réformes des deux derniers quinquennats qui ne figuraient dans aucun programme électoral, se moquent de tout cela.

Pour quelles améliorations des services publics, pour quelles économies de gestion, pour quels résultats en matière d'emploi ? Les effectifs de la fonction publique fondent. Fini l'Etat acteur et conseiller.

Place aux intercommunalités chargées d'apporter, aux frais des collectivités, le service qu'il n'assure plus, place aux cabinets d'expertise privés et au marché.

On aura compris que cette disparition du territoire de l'Etat acteur n'est en rien une nouvelle étape de la décentralisation. C'est un délabrement du service public sur la plus grande partie du territoire, assortie d'une autre manière pour l'Etat d'exercer le pouvoir, c'est-à-dire gouverner à distance.

Sans renoncer, à la contrainte par la loi et la norme, de plus en plus nombreuses et détaillées.

Condition nécessaire pour que cela fonctionne, réduire l'autonomie financière des collectivités et organiser leur dépendance vis-à-vis de l'Etat. Au final on a simplement remplacé l'Etat local acteur de terrain par l'Etat central bureaucratique, au nom de l'autonomie de collectivités ainsi mises en concurrence.

On aura compris aussi que la haute bureaucratie n'aura plus à se colleter avec les « manants » d'en bas, libre de prendre ou de laisser.

Du moins tant qu'ils accepteront de se tenir tranquilles !!!

Affaire à suivre donc...

Le maire,
B. LUSSAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Lussan', with a horizontal line underneath.